

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 04 mai 2026 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 20 avril 2026 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Michel Dorais

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et madame Jessica Bédard, greffière adjointe, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-04-155

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 avril 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 -** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026.
- 4 - CORRESPONDANCE**
 - 4.1 -** Plantation d'arbres indigènes - Rampe de mise à l'eau du cours d'eau Provost.
 - 4.2 -** Demande de Bob Magnale, artisans brasseurs.
- 5 - CONSEIL**
 - 5.1 -** Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2 -** Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif # 4 - Éclairage du stade Léo-Asselin.
- 6 - RAPPORTS MENSUELS**
 - 6.1 -** Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**

- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE
- 9 - TRÉSORERIE
- 10 - GREFFE MUNICIPAL
 - 10.1 - Adoption du règlement 007-2026 concernant le service de sécurité incendie de la Ville d'Acton Vale.
 - 10.2 - Regroupement d'assurances - Protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux.
- 11 - RESSOURCES HUMAINES
 - 11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison 2026.
- 12 - COUR MUNICIPALE
- 13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 14 - TRAVAUX PUBLICS
- 15 - LOISIRS
- 16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES
- 17 - INCENDIE
 - 17.1 - Demande de la préventionniste en incendie - Camp de jour.
- 18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.
- 19 - VARIA
 - 19.1 - Vote de félicitations.
- 20 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2026-04-156

- 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2026-04-157

4.1 - Plantation d'arbres indigènes - Rampe de mise à l'eau du cours d'eau Provost.

Attendu qu'une demande visant à autoriser la plantation de trois (3) à six (6) arbres indigènes à proximité de la rampe de mise à l'eau du cours d'eau Provost est déposée;

Attendu que cette initiative s'inscrit dans une activité de nettoyage des berges réalisée par la classe de monsieur Richard Leclair de la Polyvalente Robert-Ouimet;

Attendu que cette activité se déroule dans le cadre du programme environnemental Climaction du G3E;

Attendu que les travaux auront lieu les 21 ou 22 mai prochain, sous la supervision des enseignants ainsi que d'un technicien de l'OBV Yamaska;

Attendu les bénéfices environnementaux associés à la plantation d'arbres indigènes et à la revitalisation des berges;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la plantation de trois (3) à six (6) arbres indigènes à proximité de la rampe de mise à l'eau du cours d'eau Provost, selon l'emplacement approximatif indiqué, lors de l'activité de nettoyage des berges et de plantation aux dates prévues, soit les 21 ou 22 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-158

4.2 - Demande de Bob Magnale, artisans brasseurs.

Attendu que monsieur Roberge, de la compagnie Bob Magnale artisans brasseurs, soumet une demande d'autorisation pour la tenue d'événements, de mai à juin 2026;

Attendu que la compagnie dépose sa liste d'événements pour mai à juin 2026, soit:

*1er mai: Spectacle Maxime Gervais et les petits trous de balle - fermeture à 23h00;

*15 mai: Ouverture de la terrasse, spectacle Dave Guilbert Trio - fermeture à 23h00;

*16 mai: Captation vidéo promotionnelle Marc St-Hilaire et Nadia Waltz - fermeture à 23h00;

*29 mai: Spectacle Dekora et Mutant Beans - fermeture à 23h00;

*12 juin: Spectacle humoriste - fermeture à 23h00;

Attendu que la résolution 2023-06-254 spécifiait que, pour la tenue d'événements spéciaux, pour lesquels une modification des heures d'ouverture permise est prévue, devrait être autorisée au préalable par le conseil municipal;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser les événements suivants:

*1er mai: Spectacle Maxime Gervais et les petits trous de balle - fermeture à 23h00;

*5 mai: Ouverture de la terrasse, spectacle Dave Guilbert Trio - fermeture à 23h00;

*16 mai: Captation vidéo promotionnelle Marc St-Hilaire et Nadia Waltz - fermeture à 23h00;

*29 mai: Spectacle Dekora et Mutant Beans - fermeture à 23h00;

*12 juin: Spectacle humoriste - fermeture à 23h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2026-04-159

5.2 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif # 4 - Éclairage du stade Léo-Asselin.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.4, relatif aux travaux de l'éclairage du stade Léo-Asselin;

Attendu la recommandation de monsieur Guillaume Laquerre, ingénieur de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 90 337.50 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à Néoelect Inc. à titre de paiement du décompte progressif #4;

De financer cette dépense par le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.4 – Remplacement de l'éclairage sportif et du tableau indicateur au stade Léo-Asselin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

10 - GREFFE MUNICIPAL

2026-04-160

10.1 - Adoption du règlement 007-2026 concernant le service de sécurité incendie de la Ville d'Acton Vale.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 avril 2026, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

« Règlement numéro 007-2026 concernant le service de sécurité incendie de la Ville d'Acton Vale. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-161

10.2 - Regroupement d'assurances - Protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux.

Attendu que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* ou l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec*, la Ville d'Acton Vale peut participer à un regroupement d'assurances avec l'UMQ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite se joindre au regroupement d'assurances en commun de l'UMQ, à titre de municipalité participante, pour l'acquisition d'assurances protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux et

d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (ci-après le « Regroupement en assurances »);

Attendu que la période visée par le contrat d'assurance issu du Regroupement d'assurances est du 31 mars 2026 au 30 mars 2031;

Attendu que l'UMQ agit à titre de mandataire du Regroupement d'assurances, notamment pour la préparation de la documentation, la procédure de publication d'avis d'intention, l'octroi du contrat d'assurances et le renouvellement, le cas échéant;

Attendu que la Ville d'Acton Vale, à titre de municipalité participante au Regroupement d'assurances, s'engage à effectuer l'achat de ses assurances auprès du soumissionnaire retenu, conformément aux lois applicables, et à fournir les renseignements requis à cette fin;

Attendu que les protections et conditions afférentes aux assurances sont prévues dans des polices d'assurance ou certificats émis au nom de chaque municipalité participante;

Attendu que la Ville d'Acton Vale demeure responsable du paiement de ses primes et de ses frais, notamment les frais d'administration applicables en faveur de l'UMQ;

FRAIS D'ADMINISTRATION DE L'UMQ

ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION DES ÉLUES, ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES CONTRE LA DIFFAMATION, LE HARCÈLEMENT ET LES PROPOS HAINEUX

POPULATION	MEMBRES UMQ	NON-MEMBRES UMQ
Moins de 20 000	175\$ plus taxes	225\$ plus taxes
Plus de 20 000	425\$ plus taxes	475\$ plus taxes

ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

POPULATION	MEMBRES UMQ	NON-MEMBRES UMQ
Moins de 20 000	225\$ plus taxes	300\$ plus taxes
Plus de 20 000	225\$ plus taxes	300\$ plus taxes

Attendu que, bien que l'UMQ, en tant qu'adjudicateur, prenne les précautions raisonnables à l'égard des présentes, chaque partie membre du regroupement s'engage à régler elle-même tout litige qui pourrait survenir suite ou à l'occasion des présentes, y compris celui entre elle et l'assureur ou le courtier de ce dernier;

Attendu que, sous réserve des dispositions légales applicables, une municipalité peut adhérer ultérieurement au regroupement, s'en retirer ou être expulsée selon les modalités établies par le Regroupement d'assurances;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale joigne le Regroupement d'assurances de l'UMQ, à titre de municipalité participante, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurance pour la protection de la réputation des élu(e)s, élu(e)s et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité, pour la période du 31 mars 2026 au 30 mars 2031;

Que la Ville d'Acton Vale mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire du Regroupement d'assurances, notamment afin de préparer et de procéder à la publication d'un avis d'intention, à l'octroi du contrat d'assurance et à son administration, dont son renouvellement;

Que la Ville d'Acton Vale autorise la greffière à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tout document, tout formulaire, tout contrat ou toute autre formalité requis en lien avec le Regroupement d'assurances, pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2026-04-162

11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison 2026.

Attendu que, pour faire suite au besoin d'étudiants pour l'été 2026 pour les Services culturels et sportifs;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines/directrice générale adjointe ainsi que du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des employés suivants:

Espaces verts :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem.
Félix Plante	Espaces verts	Espaces verts	Été 2026	Selon les besoins
Samuel Viens	Espaces verts	Espaces verts	Été 2026	Selon les besoins
Matis Brouard	Espaces verts	Espaces verts	Été 2026	Selon des besoins

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

2026-04-163

17.1 - Demande de la préventionniste en incendie - Camp de jour.

Attendu que madame Amélie Côté-Lambert, préventionniste en incendie de la MRC d'Acton, souhaite reconduire le camp 911 pour une 5e année;

Attendu que le camp de jour permettrait à douze (12) candidats âgés entre 12 et 17 ans d'avoir en leur possession des connaissances sur trois principaux métiers d'urgence, tels les métiers de pompier, policier et ambulancier;

Attendu que les candidats apprendront à prodiguer les premiers soins et seront sensibilisés aux conséquences encourues en ce qui a trait à l'alcool au volant, aux stupéfiants et autres;

Attendu que le camp se déroulera en collaboration avec les services incendies et qu'un programme différent est prévu dans cinq casernes de la MRC d'Acton;

Attendu que le programme sera entièrement sous la direction de la préventionniste. La préventionniste, avec la collaboration des directeurs de SSI, coordonnera les activités sur le terrain avec les pompiers ayant une formation adaptée;

Attendu que les frais encourus seront partagés avec les services incendies de la MRC d'Acton;

Attendu que madame Côté-Lambert demande à la Ville d'Acton Vale sa participation en mettant à sa disposition, pour une journée, quatre pompiers formés, lors de la semaine du camp 911;

Attendu que madame Côté-Lambert demande à la Ville d'Acton Vale que l'accueil et le départ des candidats se fassent à la caserne, ce qui permet de centraliser les déplacements des parents, du 6 au 10 juillet 2026;

Attendu que madame Côté-Lambert demande que la Ville autorise que la Caserne soit utilisée le 10 juillet pour le dîner pizza de la dernière journée du camp;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie madame Amélie Côté-Lambert, préventionniste en incendie de la MRC d'Acton, dans son projet pour un camp 911;

D'autoriser un montant maximum de 500 \$ pour les frais encourus;

D'autoriser que quatre (4) pompiers formés participent à la préparation de la journée et à la tenue de la journée du camp à la caserne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 avril 2026.

Le conseil en prend acte.

19 - VARIA

2026-04-164

19.1 - Vote de félicitations.

La conseillère Johanne Joannette propose, et il est unanimement résolu d'offrir un vote de félicitations aux pompiers pour leur rigueur technique et leur persévérance, dont l'intervention a été déterminante pour contenir l'incendie dans des zones peu accessibles lors de l'incendie du 12 avril dernier à la Résidence du Domaine Rousseau. La Ville souligne également la mobilisation exemplaire des employés municipaux, des élus et des bénévoles pour leur soutien logistique, la gestion du périmètre et leur dévouement envers les sinistrés accueillis au Carrefour des Générations.

Enfin, le conseil salue l'engagement des propriétaires, Martin et Elliot Lemay, ainsi que le travail essentiel de la Croix-Rouge, du CISSS de la Montérégie-Est, des ambulanciers de Dessercom, de la Sûreté du Québec et de l'ensemble des intervenants ayant contribué à stabiliser la situation et à prendre en charge les sinistrés.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 09 .

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 09.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix minutes (20; 10).

Éric Charbonneau

Maire

Jessica Bédard

Greffière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date